

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Arrêté n° 08 portant classement au titre des monuments historiques
 de la copie du puits de Moïse de l'hôpital général à Dijon (Côte-d'Or)**

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté en date du 10 septembre 1937 portant inscription au titre des monuments historiques de la copie du puits de Moïse de l'hôpital général à Dijon (Côte-d'Or) ;

Vu l'arrêté en date du 26 avril 1947 portant classement au titre des objets mobiliers de la copie du puits de Moïse de l'hôpital général à Dijon (Côte-d'Or) ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 10 décembre 2013 ;

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 12 mai 2014 ;

Vu l'accord au classement donné par M. Barthélémy Mayol, directeur général adjoint du centre hospitalier régional universitaire de Dijon propriétaire, en date du 8 avril 2013 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de la copie du puits de Moïse de l'hôpital général à Dijon (Côte-d'Or) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public, en raison de la grande qualité de cette œuvre de 1508, qui constitue un remarquable témoignage du renom du puits de Moïse réalisé à la chartreuse de Champmol par Claus Sluter ;

arrête :

Article 1^{er} : Est classée en totalité au titre des monuments historiques la copie du puits de Moïse, située à l'hôpital général de Dijon (Côte-d'Or) sur la parcelle n° 13 d'une contenance de 5 ha 52 a 72 ca, figurant au cadastre de la commune de Dijon (Côte-d'Or), section ES, telle qu'elle figure sur le plan ci-annexé.

La parcelle n° 13 appartient au centre hospitalier régional de Dijon, établissement public communal d'hospitalisation dont le siège est situé à l'hôpital du Bocage au 2, boulevard du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Dijon (Côte-d'Or), et identifié sous le numéro SIREN n° 262 100 076 du registre du commerce et des sociétés à Dijon (Côte-d'Or). Celui-ci est propriétaire du foncier par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956, et propriétaire du bâti par acte d'échange en date du 15 mai 1974, effectué entre la ville de Dijon (Côte-d'Or) et le centre hospitalier régional de Dijon, publié au bureau des hypothèques de Dijon (Côte-d'Or) le 19 septembre 1974, volume n° 1928, n° 14.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 10 septembre 1937 susvisé.

Article 3 : L'arrêté de classement au titre des objets mobiliers, en date du 26 avril 1947, susvisé, est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

Article 5 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le : **03 MARS 2015**

Pour le Ministre et par délégation
 Pour le Directeur Général des Patrimoines
 et par délégation
 Le Chef du Service du Patrimoine
 Adjointe du Directeur Général des Patrimoines

Isabelle MARÉCHAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

21 - DIJON, Hôpital général

Plan annexé à l'arrêté n° portant classement
au titre des monuments historiques de la copie
du puits de Moïse, en date du

 Le Chef de Service,
Emplacement de la copie du puits de Moïse
Chargés du Patrimoine

Isabelle MARÉCHAL
03 MARS 2015

Isabelle MARÉCHAL

Département :
COTE D'OR

Commune :
DIJON

Section : ES
Feuille : 000 ES 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 17/02/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

DIJON
25 Rue de la Boudronnée B.P. 1549 21047
21047 DIJON CEDEX
tél. 03 80 28 66 48 - fax 03 80 28 68 25
cdif.dijon@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2014 Ministère des Finances et des Comptes
Publics

